



Communiqué de presse

Mercredi 11 octobre 2017

Le syndicat mixte installe son comité syndical

Le contexte

Lors de la décentralisation, au début des années 1980, l'Etat a confié au Conseil départemental du Finistère la compétence sur un certain nombre de ports maritimes, au titre desquels figuraient les ports de pêche de Cornouaille : Douarnenez, Audierne, Saint Guénolé, Le Guilvinec-Lechiagat, Lesconil, Loctudy-Ile-Tudy et Concarneau.

Conscient du caractère primordial de la pêche en Cornouaille et de son impact sur l'économie et l'attractivité des territoires, le Conseil départemental du Finistère s'est particulièrement impliqué depuis lors dans une politique en faveur des ports de pêche.

En 2013, le Département a lancé **une étude stratégique de développement des ports départementaux** qui a abouti, en 2014, à l'analyse de la situation économique, financière et juridique des ports et des filières et a permis d'engager une réflexion sur les futures conditions de gestion de l'ensemble des ports, compte-tenu de l'échéance des contrats de concession au 31 décembre 2017.

En parallèle, la loi NOTRe du 8 août 2015 a conduit le Département à redéfinir sa compétence portuaire en coordination avec la Région Bretagne, les communes et les groupements de communes concernés. Une analyse des filières du territoire et des usages portuaires prédominants a été menée par le Conseil départemental du Finistère, avec la volonté d'être attentif à la préservation de la solidarité territoriale et aux liens de complémentarité entre les places portuaires.

Cette démarche a été largement concertée avec les maires et les EPCI ainsi qu'avec la Région Bretagne : 18 réunions se sont tenues entre septembre 2015 et février 2016. Cela a permis de dégager une feuille de route commune basée sur les usages.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales ont souhaité affirmer et formaliser la nécessité d'une coopération renforcée en matière portuaire et ont conclu un **Accord de coopération portuaire** en date du 6 octobre 2016 par lequel il a été décidé de décliner une gouvernance à deux échelles pour structurer la filière pêche :

- **au niveau régional** au travers de la création d'une structure de coopération dédiée (sous forme d'un groupement d'intérêt public) en vue de coordonner, promouvoir, développer et observer la filière pêche,
- **et au niveau local** par le biais d'un système portuaire renforcé au travers de la constitution d'un syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille.

Pourquoi la création d'un syndicat mixte ?

Ce syndicat mixte permettra de développer les synergies des ports de Cornouaille dans les secteurs de la pêche et de la plaisance. En sont membres :

- le Département du Finistère **pour les ports de Douarnenez, Audierne, Saint Guénolé, Le Guilvinec-Lechiagat, Lesconil, Loctudy-Ile-Tudy,**
- la Région Bretagne **pour le port de Concarneau (partie pêche-plaisance),**
- et les groupements de communes concernés (CC Pays Bigouden Sud, CC Cap Sizun-Pointe du Raz, CC Douarnenez Communauté, Concarneau Cornouaille Agglomération), **pour leur compétence économique et leur lien aux communes pour les problématiques d'interface ville-port.**

Le syndicat mixte a été créé par arrêté préfectoral du 4 octobre 2017. Son siège est localisé à Pont L'Abbé. Le 11 octobre 2017, il a procédé à l'installation du Comité syndical qui a, en particulier, élu son Président et les membres du Bureau :

Président	Michaël QUERNEZ
1 ^{ère} Vice-Présidente	Nicole ZIEGLER
Vice-Président(e)s	Pierre KARLESKIND
	Gaël LE MEUR
	André FIDELIN
	Christine ZAMUNER
	Bruno LE PORT
	Erwan LE FLOCH

Le vote du budget 2018 est prévu le 8 décembre.

Le syndicat mixte se substituera le 1^{er} janvier 2018 à ses membres pour l'exercice des compétences portuaires qui lui seront transférées, et par voie de conséquence au Département du Finistère dans l'exécution des délégations de service public. Il comptera à terme une soixantaine d'agents.

Le syndicat mixte sera maître d'ouvrage des infrastructures et de projets structurants pour la pêche et la plaisance : une enveloppe de 60 M€ pour la pêche et de 20 M€ pour la plaisance est envisagée pour les 10 années à venir. Le syndicat mixte aura un rôle stratégique fort pour le développement des ports de pêche Cornouillais. Il assurera pleinement le pilotage de la politique portuaire.

La création du syndicat mixte permettra de :

- Mutualiser les moyens financiers de ses membres
- Créer la place portuaire de Cornouaille
- Porter des projets de développement pour la pêche et la plaisance.